

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2481

21 décembre 2009

SOMMAIRE

BDCI Investments S.à r.l. SPF	119060	Lily (Lux) Holdings S.à r.l.	119087
Bitaine Partner Luxembourg S.à r.l.	119058	Mega Environnement S.A.	119076
Castellani Plast S.à.r.l.	119088	Neightilus S.à r.l.	119086
Cemex Global Funding S.à r.l.	119082	Netfour S.à r.l.	119074
Cogear, s.à r.l.	119075	Odal Services International S.à r.l.	119058
Computer Multimédia Software, en abrégé		Phlox S.A.	119081
CMS S.A.	119069	Pixel Invest S.à r.l.	119087
Davis Funds Sicav	119060	Private Equity Selection International (PE-	
Dazzle Luxembourg N° 6 S.A.	119084	SI) 1 S.A.	119079
Dazzle Luxembourg N° 7 S.A.	119071	Private Equity Selection International (PE-	
DDM Luxembourg S.A.	119073	SI) 2 S.A.	119076
Deutsche Gesellschaft für Organisation		Protile Investment S.A.	119079
Holding S.A.	119042	RH Paris 1 S.à.r.l.	119072
Even Germany Zwei S.à r.l.	119042	Ribambelle 9 S.à r.l.	119077
Garros S.A.	119070	Salonika Radio Investments S.à r.l.	119075
Green Property Europe Holdings S.à r.l.		Saudah Investments S.A.	119081
.....	119043	Shark Group Holding S.A.	119088
Groupe Espace International S.A.	119080	Snack-Expresso S.à r.l.	119083
Guarulhos S.à r.l.	119082	Stark Asia Master S.à r.l.	119087
GUS Finance Luxembourg Limited	119082	Strassen Participations S.A.	119042
Hampstead International Realty S.à.r.l. .	119086	SVI Consulting S.A.	119043
Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l.	119084	T6 S.à r.l.	119074
Herma Holding S.A.	119073	Tarkett Capital S.A.	119088
In-Soft Sàrl	119058	T.H.E. Finance Company S.A.	119080
Italgamma S.A.	119083	Thorp S.à r.l.	119086
JEANTY PARTNER Luxembourg S.à.r.l.		Titanium I Sicav	119080
.....	119058	Vector Holding International S. à r.l.	119052
JER Geppi 2 S.à r.l.	119070	WP Roaming Holdings S.A.	119075
KL-Tronic S.A.	119076		
LBS Holdings S.à.r.l.	119081		

Even Germany Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.181.

—
Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150111/13.

(090181297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Strassen Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.257.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par cinq jugements du 26 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée JR INTERNATIONAL Sàrl, dont le siège social est à L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération,

- la société anonyme STRASSEN PARTICIPATIONS SA, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert a été dénoncé en date du 20 février 2006,

- la société anonyme SUPRA VENTURES AG SA, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert a été dénoncé en date du 27 mars 2006,

- La société anonyme MC & PARTNERS SA, dont le siège social à L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf a été dénoncé en date du 5 avril 2005,

- La société anonyme SAILUXFIN SA, dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val fleuri a été dénoncé en date du 24 juin 2005,

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Karin SPITZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 17 décembre 2009.

Me Karin SPITZ

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009150792/26.

(090182437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.220.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2009 au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg que:

Première Résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer à compter du 1^{er} janvier 2009, le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième Résolution:

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Messieurs Christian CASAVECCHIA et Michel CAPURSO de leur mandat d'administrateur de la Société.

119043

Troisième Résolution:

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Messieurs Christian CASAVECCHIA et Michel CAPURSO, Messieurs Francesco ZITO, de nationalité italienne, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie) et Angelo ZITO, de nationalité luxembourgeoise, né le 7 juin 1953 à Noci (Italie), tous deux demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Conformément à l'article 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le mandat des deux administrateurs nouvellement nommer achèveront le mandat de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151039/28.

(090183426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 février 2009 que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 39, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au L-1930 Luxembourg, au 64, avenue de la Liberté,

2. Divers.

Luxembourg, le 21 février 2009.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2009150797/16.

(090182675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Green Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.503.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"Green Property Ventures Limited", with registered office at Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2 (Ireland), here represented by Mrs Cécile HESTIN, lawyer, residing in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, dated November 23rd, 2009.

This proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form.

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name.

The name of the Company is "Green Property Europe Holdings S.à r.l."

Art. 4. Duration.

The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 6. Capital.

The issued capital of the Company is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) divided into one hundred fifty (150) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. Amendment of the capital.

The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares.

Each share is indivisible insofar as the Company is concerned. Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management.

The Company shall be managed by a board of managers (the "Board") composed, at least, of four (4) managers (the "Managers", singularly the "Manager"), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s).

The Board shall be composed of two (2) classes of Managers (A and B).

The Managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 13. Powers of the board.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 14. Procedure for management.

The Board shall meet in the registered office as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The Board shall meet at least annually in the registered office. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

The Board's meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or vidéoconférence. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote composed at least by one (1) vote of each class of Managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers (being one class A Manager and one class B Manager).

Art. 15. Events affecting the managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers.

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the company.

The Company shall be bound by the joint signature of one (1) class A Manager and one (1) class B Manager in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by one (1) class A Manager and one (1) class B Manager.

Art. 18. General meetings of shareholders.

As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 19. Decisions of the shareholders.

Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year.

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Annual accounts.

At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 22. Allocation of profits.

The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided.

All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	Number and class of shares	amount paid-in (EUR)
Green Ventures Limited, Property prenamed	15,000.-	150	15,000.-
Total:	15,000.-	150	15,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro.

*Extraordinary General Meeting
First resolution*

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 13 of the Articles of Incorporation:

Class A Managers:

- Mr Patrick Gunne, company director, residing at 17 Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin 4 (Ireland),
- Mr Stephen Vernon, company director, residing at 7 Winton Road, Dublin 6 (Ireland),

Class B Managers:

- Mr Philippe Morales, lawyer, residing at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg),
- Mrs Cécile Hestin, lawyer, residing at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

Is appointed as independent auditor ("réviseur d'entreprises") for a one (1) year mandate, the mandate ending at the approval of the 2009 annual accounts:

- "KPMG Audit", société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholder (s) with or without cause.

Third resolution

The registered office shall be at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt cinq novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"Green Property Ventures Limited", ayant son siège social à Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2 (Irlande), ici représentée par Maître Cécile HESTIN, avocat, résidant à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 novembre 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination.

La Société prend la dénomination de "Green Property Europe Holdings S.à r.l."

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société

Art. 6. Capital.

Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou suivant une résolution de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droit et Obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance.

La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") comprenant au moins quatre (4) gérants (les "Gérants"), individuellement un "Gérant"), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de l'associé (s).

Le Conseil est composé de deux (2) catégories de Gérants (A et B)

Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 13. Pouvoirs du conseil.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 14. Procédure pour la gestion.

Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant. Le Conseil se réunira au moins une fois par an au siège social. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants de chaque catégorie sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopie.

Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants (un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B).

Art. 15. Evénements affectant les gérants.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants.

Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la société.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B.

Art. 18. Assemblée générale des associés.

Tant que la société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 19. Décisions des associés.

Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale.

Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
Green Ventures Limited, Property prénommée	15.000,-	150	15.000,-
Total:	15.000,-	150	15.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérant et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 13 des Statuts:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Patrick Gunne, administrateur de société, demeurant au 17 Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin 4 (Irlande),
- Monsieur Stephen Vernon, administrateur de société, demeurant au 7 Winton Road, Dublin 6 (Irlande),

Gérants de catégorie B:

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg),

- Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Est nommé comme réviseur d'entreprises, avec un mandat d'un (1) an, ce mandat prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels 2009:

- KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Le réviseur d'entreprises en place pourra être révoqué à tout moment par l'associé(s), avec ou sans juste motif.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14564. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009152324/470.

(090184861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Vector Holding International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.369.

In the year two thousand nine, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "VECTOR HOLDING INTERNATIONAL S. À R.L.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2009, not yet amended, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 147.369.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing Ordinary Shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Preferred Shares;

2. Addition of a new class of preferred shares, being Class J Preferred Shares;

3. Increase of the share capital by an amount of 4,987,500.- EUR (four million nine hundred eighty seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to EUR 5,000,000.- (five million euros) by the issue of 4,987,500 (four million nine hundred eighty seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, being 487,500 (four hundred eighty seven thousand five hundred) new Class A Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class B Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class C Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class D Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class E Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class F Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class G Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class H

Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class I Preferred Shares and 500,000 (five hundred thousand) new Class J Preferred Shares.

4. Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by contribution in cash.

5. Consequential amendment of article 8.1 of the articles of association in order to reflect the above.

6. Acceptance of the resignations of Philippe Leclercq and Xavier Pauwels as director of the Company and election of two new managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing Ordinary Shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Preferred Shares.

Second resolution

The meeting decides to add a new class of preferred shares, being Class J Preferred Shares.

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 4,987,500.- EUR (four million nine hundred eighty seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to EUR 5,000,000.- (five million euros) by the issue of 4,987,500 (four million nine hundred eighty seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, being 487,500 (four hundred eighty seven thousand five hundred) new Class A Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class B Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class C Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class D Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class E Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class F Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class G Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class H Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) new Class I Preferred Shares and 500,000 (five hundred thousand) new Class J Preferred Shares, by contribution in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 4,987,500 (four million nine hundred eighty seven thousand five hundred) new shares the existing shareholders as follows:

	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I					
ERISA	116.503,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II					
ERISA	109.910,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	122.451,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	137.185,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1.451,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00
Total	487.500,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	Class F Preferred Shares	Class G Preferred Shares	Class H Preferred Shares	Class I Preferred Shares	Class J Preferred Shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I					
ERISA	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II					
ERISA	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00
Total	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00

Intervention - Subscription - Payment

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, acting in its capacity as general partner of Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I to IV inclusive, all governed under the Law of England and Wales, and also acting as agent of IK 2007 IAB Co-Investment AB, a Swedish company,

Here represented by Mrs. Catherine Dessoy "avocat à la cour" residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	116.503,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	109.910,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	122.451,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	137.185,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1.451,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	
Total	487.500,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	
	Class F Preferred Shares	Class G Preferred Shares	Class H Preferred Shares	Class I Preferred Shares	Class J Preferred Shares	TOTAL 1.- EUR per share
Industri Kapital 2007 Limited Partners- hip I	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	1.191.913,00
Industri Kapital 2007 Limited Partners- hip II	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	1.124.462,00
Industri Kapital 2007 Limited Partners- hip III	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	1.252.770,00
Industri Kapital 2007 Limited Partners- hip IV	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	1.403.512,00
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	14.843,00
Total	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	4.987.500,00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 4,987,500.- EUR (four million nine hundred eighty seven thousand five hundred euros), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's corporate capital is fixed at 5,000,000.-EUR (five million euros) represented by a total of 5,000,000 (five million) preferred shares with a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, (the "Preferred Shares"), as follows: 500,000 (five hundred thousand) Class A Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class B Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class C Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class D Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class E Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class F Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class G Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class H Preferred Shares, 500,000 (five hundred thousand) Class I Preferred Shares and 500,000 (five hundred thousand) Class J Preferred Shares.

The Preferred Shares are hereafter referred to as a "share" or the "shares".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Philippe Leclercq and Xavier Pauwels as managers of the Company and grants them discharge for the accomplishment of their mandate. The meeting decides to elect as new managers:

- Mr Shaun Johnston, born on June 14, 1965 at Birmingham (UK) residing professionally at Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands.
- Mrs. Sandrine Anton, born on June 21, 1972, at Algrange, residing professionally at 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "VECTOR HOLDING INTERNATIONAL S. À R.L.", (ci-après la "Société") ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2009,, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 147.369.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales Ordinaires existantes en Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales privilégiées étant la classe J de parts sociales privilégiées.

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 4.987.500,- EUR (quatre million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents douze mille euros) à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) par l'émission de 4.987.500 (quatre million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, à savoir 487.500 (quatre cent quatre vingt sept mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe A, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe D, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe E, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe F, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe G, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe H, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe I et 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe J.

4. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

5. Modification de l'article 8.1 des statuts.

6. Acceptation de la démission de Philippe Leclercq et Xavier Pauwels en tant que gérants de la Société et élection de deux nouveaux gérants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales Ordinaires existantes en Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales privilégiées étant la classe J de parts sociales privilégiées.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.987.500,- EUR (quatre million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents douze mille euros) à 5.000.000,-EUR (cinq millions d'euros) par l'émission de 4.987.500 (quatre million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, à savoir 487.500 (quatre cent quatre vingt sept mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe A, 500.000 (cinq

cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe D, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe E, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe F, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe G, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe H, 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe 1 et 500.000 (cinq cent mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe J, par apport en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.987.500 (quatre million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales les associés existants comme suit:

	Parts Sociales Privilégiées de Classe A	Parts Sociales Privilégiées de Classe B	Parts Sociales Privilégiées de Classe C	Parts Sociales Privilégiées de Classe D	Parts Sociales Privilégiées de Classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I ERISA	116.503,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II ERISA	109.910,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	122.451,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	137.185,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1.451,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00
Total	487.500,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	Parts Sociales Privilégiées de Classe F	Parts Sociales Privilégiées de Classe G	Parts Sociales Privilégiées de Classe H	Parts Sociales Privilégiées de Classe I	Parts Sociales Privilégiées de Classe J
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I ERISA	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II ERISA	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00
Total	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00

Intervention - Souscription - Paiement

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de "General Partner" de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de "General Partner" de Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I à IV inclus, tous régis par le droit anglais ainsi qu'en tant qu'agent de IK 2007 IAB Co-Investment, une société de droit suédois,

Représentés par Maître Catherine Desso, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales privilégiées, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

	Parts Sociales Privilégiées de Classe A	Parts Sociales Privilégiées de Classe B	Parts Sociales Privilégiées de Classe C	Parts Sociales Privilégiées de Classe D	Parts Sociales Privilégiées de Classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	116.503,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	109.910,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	122.451,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00

Industri Kapital 2007 Limited						
Partnership IV	137.185,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00
IK 2007 IAB Co-Investment						
AB	1.451,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00
Total	487.500,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	Parts Sociales Privilégiées de Classe F	Parts Sociales Privilégiées de Classe G	Parts Sociales Privilégiées de Classe H	Parts Sociales Privilégiées de Classe I	Parts Sociales Privilégiées de Classe J	TOTAL 1.- EUR par part sociale
Industri Kapital 2007 Limited						
Partnership I	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	119.490,00	1.191.913,00
Industri Kapital 2007 Limited						
Partnership II	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	112.728,00	1.124.462,00
Industri Kapital 2007 Limited						
Partnership III	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	125.591,00	1.252.770,00
Industri Kapital 2007 Limited						
Partnership IV	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	140.703,00	1.403.512,00
IK 2007 IAB Co-In- vestment						
AB	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	1.488,00	14.843,00
Total	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	4.987.500,00

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 4.987.500,- EUR (quatre millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

"8.1. Le capital social de la Société est fixé à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) représenté par un total de 5.000.000,- (cinq millions) de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, réparties comme suit: 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe I et 500.000 (cinq cent mille) Parts Sociales Privilégiées de Classe J.

Les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une "part sociale" ou les "parts sociales".

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Philippe Leclercq et Xavier Pauwels en tant que gérants de la Société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat. L'assemblée décide d'élire en tant que nouveaux gérants:

- M. Shaun Johnston, né le 14 juin 1965 à Birmingham (R-U), demeurant professionnellement à Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands.
- Mme Sandrine Anton, née le 21 juin 1972, à Algrange, demeurant professionnellement à 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44241. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152419/310.

(090184901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

In-Soft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.747.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009150933/14.

(090183051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Odal Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 130.819.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009151008/12.

(090183446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

JEANTY PARTNER Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Bitaine Partner Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.776.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée " BIT AINE PARTNER Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 3 rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2102 du 26 septembre 2007,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Xavier BITAINE, gérant, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 3 rue de Luxembourg.

2.- Monsieur Xavier BITAINE, prèdit, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Willy Charles JEANTY, demeurant à B-6830 Sainte-Cécile, 26 rue de la Mécanique.

4.- Monsieur Philippe ANTOINE, ouvrier, demeurant à B-6890 Villance, 140 rue de Maissin.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "BITAINE PARTNER Luxembourg S.à.r.l.", se trouvaient originellement réparties comme suit:

- Monsieur Xavier BITAINE, prèdit,	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Par les présentes, Monsieur Xavier BITAINE, prènommé, déclare céder et transporter quatre-vingt (80) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prèdite société à Monsieur Willy Charles JEANTY, prèdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de neuf mille neuf cent vingt-euros (EUR 9.920.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Monsieur Xavier BITAINE, prènommé, déclare céder et transporter vingt (20) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prèdite société à Monsieur Philippe ANTOINE, prèdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 2480.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde. La société "BITAINE PARTNER LUXEMBOURG S.à.r.l.", prènommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre à compter de ce jour donner décharge pleine et entière au cédant, de toutes contraintes futures, dettes quelles qu'elles soient, (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être. Les cessionnaires déclarent avoir reçu ce jour du cédant les livres comptables de la société.

A la suite des prèdites cessions, le capital social de la société société "BITAINE PARTNER LUXEMBOURG S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Willy Charles JEANTY, prènommé,	80 parts
- Monsieur Philippe ANTOINE, prèdit,	20 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en JEANTY PARTNER Luxembourg S.à.r.l. et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de JEANTY PARTNER Luxembourg S.à.r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- La vente et consultance en boulangerie-pâtisserie, avec l'achat et la vente des articles de la branche.
- L'exploitation d'une entreprise de transport national et international de marchandises, la location de containers et le service de dépannage et de rapatriement.
- L'exploitation d'un snack.
- Le commerce de viande comprenant l'achat de bétail vivant, le transport vers l'abattoir, la récupération et la vente de la viande découpée.
- L'élevage et l'engraissement de bétail, chevaux, porcs, moutons.
- Tous travaux forestiers ainsi que le commerce en gros et détail du bois et des produits dérivés,
- Le commerce y inclus la location de matériels pour entreprises et particuliers.
- Travaux de terrassement, parachèvement, l'aménagement intérieur et extérieur.
- L'exploitation d'une entreprise de construction (isolation, chape, carrelage, toiture, charpente)

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

119060

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour de sa fonction de gérant unique Monsieur Xavier BITAINE, prédit.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

a) dans la fonction de gérant technique: Monsieur Philippe ANTOINE, prédit.

b) dans la fonction de gérant administratif:

Monsieur Willy Charles JEANTY, prédit.

Cinquième résolution

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4220 Esch-sur-Alzette, 2 rue Dicks.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800. - EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bitaine; Jeanty; Antoine, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 12914. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009152662/96.

(090185618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.537.

Le Bilan au 31 juillet 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151009/10.

(090183456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

BDCI Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.499.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Bozatzidis Christodoulos, born on 27 June 1981 at Orestiada, Greece, residing at 9, Ippokratous, 68200 Orestiada, Greece,

here represented by Nicolas Marchand, Avocat, with professional address 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg of attorney given under private seal in Orestiada, on 18 November 2009;

2. Bozatzidis Dimitrios, born on 16 February 1954 at Orestiada, Greece, residing at 11, Ippokratous, 68200 Orestiada, Greece,

here represented by Nicolas Marchand, Avocat, with professional address 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg of attorney given under private seal in Orestiada, on 18 November 2009;

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a Luxembourg société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BDCI Investments S.à r.l. SPF" (the Company). The Company is a Luxembourg société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets (the SPF Law), as amended and the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and the holding, management and disposal of cash and assets of whatever nature held in accounts.

3.2 The Company shall not be permitted to conduct any activity of a commercial nature, nor shall the Company be involved in the management of a company in which it holds participation other than the exercise by the corporation of its rights as a shareholder of such a company.

3.3 The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes (such as the borrowing in any form and the granting of any assistance, advance or guarantee, each time against no consideration, to companies in which it has a direct interest), remaining always, however, within the limits established by the SPF Law on the company for the management of family assets.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-), represented by two thousand and five hundred (2,500) shares in registered form, having a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (*inter vivos*) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the shares of the Company (including any further shares, classes and/or category of shares) are reserved to investors as defined in article 3 of the SPF Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law, the SPF Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

1. Bozatzidis Christodoulos, represented as stated above, subscribes to one thousand five hundred shares (1,250) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-); and

2. Bozatzidis Dimitrios, represented as stated above, subscribes to one thousand five hundred shares (1,250) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

The amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Manacor (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 9098.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue John F. Kennedy, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Bozatzidis Christodoulos, né le 27 juin 1981 à Orestiada, Grèce, résidant au 9, Ippokratous, 68200 Orestiada, Grèce, ci-après représenté par Nicolas Marchand, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Orestiada, le 18 novembre 2009;

2. Bozatzidis Dimitrios, né le 16 février 1954 à Orestiada, Grèce, résidant au 11, Ippokratous, 68200 Orestiada, Grèce, ci-après représenté par Nicolas Marchand, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Orestiada, le 18 novembre 2009;

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BDCl Investments S.à r.l. SPF" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (la Loi SPF) telle que modifiée et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en comptes.

3.2 La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

3.3 La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

3.4 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel que l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euro (EUR 250.000,-), représenté par deux mille cinq cent (2.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, les parts sociales de la Société (y compris toutes parts sociales additionnelles, classes et/ou catégories de parts sociales) sont réservées aux investisseurs au sens de l'article 3 de la Loi SPF.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi, la Loi SPF et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

1. Bozatzidis Christodoulos, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000,-);

2. Bozatzidis Dimitrios, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000,-);

Le montant de deux cent cinquante mille euro (EUR 250.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue John F. Kennedy, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9098.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. MARCHAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50018. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152135/476.

(090184536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Computer Multimédia Software, en abrégé CMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.791.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire du 22 avril 2008*

L'An 2008, le 22 avril.

A 14.00 heures, au siège de la société.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le liquidateur.

La séance est ouverte sous la présidence de BAVAY Cédric, liquidateur de la société, lequel désigne comme secrétaire COIBION Thierry et l'assemblée désigne comme scrutateur REMACLE Thierry.

I. Le bureau étant ainsi constitué, le Président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur les différents points retenus à l'ordre du jour, qui sont les suivants:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur.
3. Clôture de la liquidation.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée par les comparants restera annexée au présent acte.

III. Il résulte de la liste des présences que le capital social est représenté à hauteur de actions sur un total de 360, soit à hauteur de 100%. Les actionnaires présents ont décidé à l'unanimité de ratifier la convocation de l'Assemblée Générale par courrier recommandé et estiment qu'ils sont régulièrement convoqués.

Tous les actionnaires ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

IV. Après délibérations, l'assemblée prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Rapport du commissaire vérificateur

COIBION Thierry, ayant son domicile à B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon, en sa qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation présente son rapport à la liquidation, ce rapport conclu à l'adoption des comptes de liquidation.

Décharge au liquidateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière sans réserves ni restrictions de sa gestion de la liquidation.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et les documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009152194/43.

(090184316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

JER Geppi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2009151011/11.

(090183382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Garros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 111.496.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 20 novembre 2009 et la convention de domiciliation a été résiliée. Les administrateurs LANNAGE S.A., "société anonyme, VALON S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 25 NOV. 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009151033/16.

(090183086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Dazzle Luxembourg N° 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 115.249.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dazzle Capital Holdings Limited, a company duly incorporated, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI company number: 685044) (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Isle of Man, on November 20th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the Sole Shareholder of Dazzle Luxembourg N° 7 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on March 27th, 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1179 of June 17th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under the number B 115.249 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

First resolution

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr André Lutgen, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr Hock Lai Chan, residing at Eversfield, Bay View, Ramsey, Isle of Man IM8 3EQ, in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision S.à r.l., with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dazzle Capital Holdings Limited, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Numéro de société BVI: 685044) (l'"Actionnaire

Unique"), ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Isle of Man, le 20 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "Dazzle Luxembourg N° 7 S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 17 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.249 (la "Société").

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur André Lutgen, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Hock Lai Chan, demeurant à Eversfield, Bay View, Ramsey, Ile de Man, IM8 3EQ.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009, LAC/2009/50713. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009152399/92.

(090184498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

RH Paris 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.450,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.967.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 2 janvier 2008 entre:

Société domiciliée: RH Paris 1 Sarl

Société à responsabilité limitée

Au capital de 47.450,- EUR

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 136 967

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 30 septembre 2009

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151037/25.

(090182765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

DDM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.612.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "DDM LUXEMBOURG S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14064.

- que la société "DDM LUXEMBOURG S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.612,

constituée suivant acte notarié du 28 mars 1991 et publié au Mémorial C numéro 367 du 7 octobre 1991, au capital social de six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois Euros et quatre-vingt-un Cents (619.733,81.- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept Euros et quatre-vingt-neuf Cents (247,89.- EUR),

se trouve à partir de la date du 16 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 15 avril 1993 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2009.

Référence de publication: 2009151568/29.

(090183846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Herma Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.827.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 novembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour HERMA HOLDING S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151038/17.

(090182922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

T6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.039.

—
RECTIFICATIF

Avis changement des actionnaires: déposé le 12 novembre 2009 sous le numéro L090173961.05

Suite au contrat de transfert de parts entre parties datés du 6 novembre 2009, la répartition des parts sociales de la Société sont les suivants:

- Two Triton Fund F&F LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 62,500 parts sociales de la classe A
- * 62,500 parts sociales de la classe B
- * 62,500 parts sociales de la classe C
- * 62,500 parts sociales de la classe D
- * 62,500 parts sociales de la classe E
- * 62,500 parts sociales de la classe F
- * 62,500 parts sociales de la classe G
- * 62,500 parts sociales de la classe H
- * 62,500 parts sociales de la classe I
- * 62,500 parts sociales de la classe J

- Triton Masterluxco 2 S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient:

- * 62,500 parts sociales de la classe A
- * 62,500 parts sociales de la classe B
- * 62,500 parts sociales de la classe C
- * 62,500 parts sociales de la classe D
- * 62,500 parts sociales de la classe E
- * 62,500 parts sociales de la classe F
- * 62,500 parts sociales de la classe G
- * 62,500 parts sociales de la classe H
- * 62,500 parts sociales de la classe I
- * 62,500 parts sociales de la classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T6 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009152561/37.

(090184517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Netfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.335.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2009

1. La liquidation de la société Netfour S.à r.l. est clôturée.

2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Netfour S.à r.l. (en liquidation)

Merlis S.à r.l.

Représentée par Catherine Koch et Laetitia Antoine

Liquidateur

Référence de publication: 2009151041/17.

(090182952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Salonika Radio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.119.430,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.927.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2009

1. La liquidation de la société Salonika Radio Investments S.à r.l. est clôturée.

2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Salonika Radio Investments S.à r.l. (en liquidation)

Merlis S.à r.l.

Représentée par Catherine Koch et Laetitia Antoine

Liquidateur

Référence de publication: 2009151042/17.

(090182948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Cogear, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.212.

—
Il résulte d'un acte sous seing privé du 30 juillet 2009 que Monsieur Jean-Marc NICOLAS, demeurant 7, Cité Killebesch, L-5444 SCHENGEN, a cédé 5 parts sociales de la Société COGEART S.à r.l. à la société anonyme COGEMO S.A., ayant son siège social au 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.196, et 5 parts sociales de la même société à la société anonyme L'ART DE CONSTRUIRE S.A., ayant son siège social au 1, Allée de la Combe, F-69380 Lissieu, immatriculée au RCS de Lyon n° 329949192.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour COGEART S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009151119/20.

(090183108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 29 octobre 2009, que le siège social de la Société a été transféré au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009151043/14.

(090182865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

KL-Tronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.822.

—
Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Aktionärsversammlung vom 26. Oktober 2009

Die Aktionärsversammlung hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Jean-Claude LAMBINE, wohnhaft in F-57510 ST. JEAN ROHRBACH, 11, rue des Fleurs wird mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrats abberufen.
- Die Aktionärsversammlung ernennt Herrn Michel THIEBAUT, wohnhaft in D-54332 WASSERBILLIECH, Neudorfstrasse 11 zum Mitglied des Verwaltungsrats.
- Die Dauer des Mandats des neuen Mitglieds des Verwaltungsrats endet anlässlich der Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr 2013 befindet.
- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LISGO S.à r.l. wird in ihrer Eigenschaft als Kommissar der Gesellschaft durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l. mit Sitz in L-1617 LUXEMBURG, 66, rue de Gasperich abgelöst.
- Die Dauer des Mandats des neuen Kommissars endet anlässlich der Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Wasserbillig, den 26. Oktober 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2009151103/24.

(090183357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Mega Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.297.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 24 novembre 2009

5^e Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe Blondeau, de Monsieur Nour-Eddin Nijar et de Monsieur Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour MEGA ENVIRONNEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009151122/16.

(090183059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire du 15 octobre 2009

En date du 15 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 15 octobre 2009, de Monsieur Jean Daumet en qualité de Président du Conseil d'Administration

- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 octobre 2009, de Monsieur Olivier de Sesmaisons, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean Daumet, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009151109/17.

(090183307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Ribambelle 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.442.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, directeur, né à Binche (Belgique), le 8 décembre 1967, demeurant à F-57100 Thionville (France), 2, rue Louis Le Pieux.

2.- La société à responsabilité limitée DB Projects S.à r.l., ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146.497,

représentée, par ses gérants,

- Madame Véronique DAMSIN, gérant de société, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,

- Monsieur Eric BRECKLER, gérant de société, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,

ici représentée par Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ribambelle 9 S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de crèches et de foyers du jour.

De manière générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- La société DB Projects S.à r.l., préqualifiée, trois cent soixante-quinze parts 375

2.- Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, préqualifié, cent vingt-cinq parts 125

Total des parts: cinq cents parts 500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:
 - gérant technique: Madame Véronique DAMSIN, gérant de société, née à Charleroi (Belgique), le 28 novembre 1960, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,
 - gérant administratif: Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, directeur, né à Binche (Belgique), le 8 décembre 1967, demeurant à F-57100 Thionville (France), 2, rue Louis Le Pieux.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Martinez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 24 novembre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009150882/106.

(090183010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire du 15 octobre 2009

En date du 15 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé

- d'accepter la démission, avec effet au 15 octobre 2009, de Monsieur Jean Daumet en qualité de Président du Conseil d'Administration

- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 octobre 2009, de Monsieur Olivier de Sesmaisons, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean Daumet, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009151110/17.

(090183300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Protile Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 90.533.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 novembre 2009 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange et Monsieur André HARPES, avocat, demeurant 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

ont été réélus au poste d'Administrateurs de la société pour une durée de 6 ans

COMPTABILUX S.A. (anciennement Comptabilux S. à r.l.) ayant son siège 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg a été réélu au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans.

Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151228/22.

(090182840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Groupe Espace International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.880.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2008, les mandats des administrateurs Guy BAUMANN, Jean BODONI et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour GROUPE ESPACE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009151111/17.

(090183139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Titanium I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.272.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2009

En date du 13 novembre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier Storme, Monsieur Alexander Svoboda, Monsieur Christian Mayer et de Madame Heike Findeisen pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009151114/15.

(090183171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

T.H.E. Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.361.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 novembre 2009 que:

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de:

- Madame Adriana MENGELLE, Administrateur B, demeurant au Chemin de l'Oche, CH-1186 Essertines Sur Rolle (Suisse)

- Monsieur René SCHMITTER, Administrateur A, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est élu en qualité d'Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Mansour Abdulwahab AL-AKEEL, né le 02 mars 1985 à Riyadh, Arabie Saoudite, demeurant à Al-Akeeliya, 11421 Riyadh, Arabie Saoudite

Le mandat de l'Administrateur expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009151230/22.

(090182805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Phlox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 78.160.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal du conseil d'administration du 30 octobre 2009

3^e Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour PHLOX S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009151123/15.

(090183052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.955.

—
Par résolutions signées en date du 12 novembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Gerald Pietroforte, avec adresse au 125, Park Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de Philip W. Cyburt, avec adresse au 2361 Rosecrans Avenue, Suite 336, CA 90245 El Segundo, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009151131/15.

(090182955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Saudah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.924.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 Novembre 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SAUDAH INVESTMENTS S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

1. De transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 10 novembre 2009;
2. D'approuver la démission de Luxembourg Administration Services Limited en tant que Commissaire aux Comptes de la Société;
3. De nommer C.A.S. Services S.A., avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, le mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015;
4. De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A., de M. Abdulah Mohammed Saleh Al-Athel et de M. Ian Michael Winskell en tant qu'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015.

Luxembourg, le 11 Novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Director

Référence de publication: 2009151687/24.

(090183594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.372.737.387,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 138.861.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 12 novembre 2009

L'associé unique a décidé de révoquer Madame Nassera ZEMMOUR-HAMZAOUI de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151132/13.

(090182942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Guarulhos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.961,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.844.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 23 novembre 2009, ont noté le changement d'adresse professionnelle de leurs deux gérants B, avec effet au 1^{er} février 2009, à savoir:

- Madame Michelle DELFOSSÉ, ingénieur civil, gérante B, dont l'adresse professionnelle est désormais au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, gérant B, dont l'adresse professionnelle est désormais au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour Guarulhos S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009151133/19.

(090182917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.313.

—
EXTRAIT

Modifications de la forme juridique de l'associé unique de Gus Finance Luxembourg Limited

Il résulte d'un acte notarié reçu par Maître Frits Willem Oldenburg, notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 14 juillet 2009, que la société GUS US Holdings B.V., associé unique de Gus Finance Luxembourg Limited, a changé de forme juridique pour devenir une société anonyme de droit néerlandais sous la désignation GUS US Holdings N.V.

Il résulte d'un acte notarié reçu par Maître Frits Willem Oldenburg, notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 18 juillet 2009, que la société GUS US Holdings N.V., associé unique de Gus Finance Luxembourg Limited, a changé de forme juridique pour devenir une société européenne de droit communautaire sous la désignation GUS US Holdings SE.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour Gus Finance Luxembourg Limited

E. Isaac

Référence de publication: 2009152421/22.

(090184574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Snack-Expresso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 184, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.047.

L'an deux mille neuf, le vingt sept novembre,

Les associés de la société à responsabilité limitée SNACK-EXPRESSO SARL - R.C. B N° 147047 184 Avenue Charlotte L-4531 OBERCORN, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales
- Démission d'un gérant administratif
- Nomination d'un nouveau gérant administratif

Première résolution:

Monsieur TEKIN Osman - Opérateur - demeurant 45 Rue Mathieu Dombasle F-54350 MONT-SAINT-MARTIN cède ses 49 parts sociales à Monsieur SCHMITT Cédric - Opérateur demeurant 15 Avenue René Grandpierre F-54190 VILLERUPT.

Deuxième résolution:

Monsieur TEKIN Osman précité démissionne de son poste de gérant administratif avec effet immédiat.

Troisième résolution:

Monsieur SCHMITT Cédric précité est nommé gérant administratif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à OBERCORN, le 27/11/2009.

DA CUNHA MAIA Paulo Renato / TEKIN Osman /
FREITAS DE SOUSA Carmelina Da Graca.

Référence de publication: 2009151135/26.

(090182906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Italgamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.993.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2009

1/ Les mandats de Messieurs John SEIL et Thierry FLEMING ne sont pas renouvelés.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2009

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152461/28.

(090184810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.009.175,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

—
EXTRAIT

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant avec effet rétroactif au 27 octobre 2008:

VastNed Offices/Industrial N.V., K.P. van der Mandelelaan 43-A, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2009151136/16.

(090182835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Dazzle Luxembourg N° 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.248.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dazzle Capital Holdings Limited, a company duly incorporated, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI company number: 685044) (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Isle of Man, on November 20th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the Sole Shareholder of Dazzle Luxembourg N° 6 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on March 27th, 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1177 of June 16th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under the number B 115.248 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

First resolution

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr André Lutgen, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr Hock Lai Chan, residing at Eversfield, Bay View, Ramsey, Isle of Man IM8 3EQ, in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision S.à r.l., with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dazzle Capital Holdings Limited, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Numéro de société BVI: 685044) ("Actionnaire Unique"), ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Isle of Man, le 20 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "Dazzle Luxembourg N° 6 S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1177 du 16 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.248 (la "Société").

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur André Lutgen, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Hock Lai Chan, demeurant à Eversfield, Bay View, Ramsey, Ile de Man, IM8 3EQ.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Island auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et Interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009, LAC/2009/50711. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009152401/92.

(090184521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Thorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.724.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151149/16.

(090182889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Neightilus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.285.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151150/16.

(090182907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Hampstead International Realty S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 40.838.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars 2009 que la société Burberry Group plc, associé unique de la société Hampstead International Realty, a transféré son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, London SW1P 2AW

Il résulte de la décision de la société Burberry Group plc, une société de droit anglais inscrite au Registre Companies House sous le numéro 03458224, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, London SW1P 2AW, en sa qualité d'associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.4) s.à.r.l., qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de M. Patrice Pelé, demeurant à Paris, et nomme comme nouveau gérant avec effet au 1^{er} décembre 2009, Monsieur José Valero, né le 20 décembre 1972 et demeurant 23-29, Calle Lima, E-08030 Barcelone, Espagne, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.
Pour Hampstead International Realty s.à.r.l.
E. Isaac

Référence de publication: 2009152425/22.
(090184166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pixel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.508.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.
Frederik Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2009151151/16.
(090182911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 143.831.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 4 novembre 2009

L'associé unique de la Société accepte la démission de Mr. Jean-Marc Debaty en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet le 4 novembre 2009.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau Gérant de classe B de la Société avec effet le 4 novembre 2009 et ce pour une période indéterminée:

- Mr. Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (County of Hampshire - Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mme Wendy Friedman Dulman: Gérant de classe A;
- Mme Laurie Duncan Medley: Gérant de classe A;
- Mr. Alexis Kamarowsky: Gérant de classe B;
- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino: Gérant de classe B;
- Mr. Michael Robert Kidd: Gérant de classe B.

A Luxembourg, le 12 novembre 2009.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009152406/25.
(090184896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.863.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;

- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151152/16.

(090182947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Castellani Plast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.834.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2009

L'associée unique prend acte des cessions de parts intervenues le 24 novembre 2009 entre Madame Marie-Thérèse CASTELLANI et la société BRILL INVEST S.A. pour 100 parts sociales et entre Monsieur Libero CASTELLANI et la société BRILL INVEST S.A. pour 400 parts.

Suite à ces cessions de parts la nouvelle répartition du capital est la suivante:

- BRILL INVEST S.A., sise 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE est propriétaire de l'intégralité des 500 parts sociales composant le capital social de CASTELLANI PLAST SARL.

Pour BRILL INVEST S.A.

Monsieur Norbert MEISCH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009151153/18.

(090182797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 juin 2009

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Sont rappelés ici les noms des fondés de pouvoir, non administrateurs, autorisés par le Conseil et habilités à signer conjointement pour une année, à compter de la date de ce jour:

Messieurs: Patrick LOMMEL

Jean-Luc EHX

Philippe WILLION

Ali OULMES

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009.

Lentzweiler, le 27 Novembre 2009.

Certifié conforme

Patrick LOMMEL

Secrétaire

Référence de publication: 2009151186/20.

(090183432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Shark Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.831.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009151282/10.

(090183270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.
